



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Septembre 2006 – nr 29

Contenu

1. [Forum «*Redefining prosperity: une vision durable sur la croissance et la consommation*»](#)
2. [Avis sur l'avant-projet de plan d'action en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises](#)
3. [Avis sur la note d'orientation pour le troisième plan fédéral de développement durable](#)
4. [Avis relatif au rapport d'avancement sur la Stratégie de Lisbonne](#)
5. [Avis sur les biocarburants et d'autres carburants renouvelables](#)
6. [Activités des groupes de travail](#)

1. Forum « *Redefining prosperity: une vision durable sur la croissance et la consommation* »

Le forum annuel du CFDD aura lieu à Bruxelles le 13 octobre prochain. Cette année, le forum examinera la consommation durable à partir d'une série de points de vue issus de « l'économie du bonheur » (*economics of happiness*). Ce domaine de l'économie s'intéresse à la notion de « bien-être » dans une société et à la « santé » ou au sentiment de bonheur du consommateur. Comment ceci cadre-t-il dans des approches économiques classiques telles que la croissance et les revenus ?

La croissance économique, traduite en croissance du PNB, représente toujours un point de départ important pour la politique. Mais le PNB semble être un indicateur imparfait pour la prospérité. Est-ce que des indicateurs de prospérité alternatifs, tel que l'Index of Sustainable Economic Welfare, sont de meilleurs instruments de mesure pour la politique ? Comment calculer les impacts sociaux et écologiques de notre production et de notre consommation ? Comment une politique orientée vers une consommation plus durable peut-elle s'y rattacher ? Ces questions seront traitées par le professeur hollandais Arnold Heertje et par le professeur Tim Jackson (Univ. Of Surrey, UK).

Ce ne sera pas uniquement l'expertise scientifique sur le thème qui sera prise en compte durant la matinée, mais aussi les points de vue des *stakeholders* qui seront précisés. L'après-midi, ce sera le citoyen lui-même qui aura droit à la parole : les participants au forum auront en effet la possibilité de parler entre eux autour du thème, par le biais d'un « World Café », une façon de dialoguer avec un grand nombre de personnes à partir d'une série de questions concrètes.

Vous trouverez plus d'information sur ce forum, le programme complet et un formulaire d'inscription sur notre site <http://www.frdo.be/fr/pubfr/sympfr/s2006prospfr/s2006prospfr.htm> . La participation est gratuite, mais pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de vous inscrire avant le 6 octobre.

[Retour au contenu](#)

2. Avis sur l'avant-projet de plan d'action en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les actions 31 et 8 du deuxième Plan Fédéral de Développement Durable ont pour objet la stimulation de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et les placements éthiques en Belgique. En exécution des ces actions, la Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDD) a élaboré un cadre de référence à propos de la RSE. Ce cadre de référence, qui esquisse un cadre pour la RSE et opère des choix concernant la terminologie, a été approuvé par le gouvernement le 28 avril 2006, après avoir notamment consulté cinq organes consultatifs différents (voir avis du CFDD

2006a02 du 24 février 2006). Dans le cadre de cette consultation, la Secrétaire d'Etat Van Weert a demandé aux cinq conseils quels sont, d'après eux, les actions, initiatives et instruments concrets souhaitables ou indispensables pour renforcer et diffuser plus largement la RSE en Belgique. Sur base de ces informations et des résultats de deux journées de forum, le groupe de travail RSE de la CIDD a élaboré un avant-projet de plan d'action qui a de nouveau été soumis aux cinq conseils consultatifs pour avis.

Dans son avis, le CFDD apprécie qu'après un cadre de référence, les pouvoirs publics aient à présent élaboré un *avant-projet de plan d'action*, qui tient compte aussi de la contribution de différentes parties prenantes. Le conseil formule quelques propositions d'amélioration du plan d'action. Celui-ci reste effectivement vague sur certains points, est trop peu concret, n'est pas suffisamment clair quant à qui effectuera telle ou telle tâche ou manque d'analyse claire de ce que seront les conséquences précises des mesures. Le conseil demande que l'on consulte les parties prenantes lors de la suite de l'élaboration du plan. Il est en outre important que lors de l'exécution d'un plan d'action, les pouvoirs publics aspirent à une intégration et cohérence verticales et horizontales maximales. Le conseil demande que l'on prête à nouveau attention à la situation spécifique des PME. Il pense aussi qu'en dehors des actions du plan d'action, les pouvoirs publics disposent aussi d'instruments politiques pour aboutir à une meilleure internalisation des frais externes (pour tous les acteurs sociétaux et toutes les activités) afin, de cette manière, de stimuler un développement durable. Le CFDD formule également des objections quant au timing de nombreuses actions.

Finalement, le conseil formule quelques remarques à propos des actions 1 à 5, qui s'adressent aux pouvoirs publics, et des actions 6 à 13, qui s'adressent aux entreprises.

Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 22 septembre dernier.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a13f.pdf>

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur la note d'orientation pour le troisième plan fédéral de développement durable

Les plans fédéraux quadriennaux constituent la clé de voûte de la politique de développement durable dans notre pays. Tandis que le deuxième plan fédéral de développement durable est encore en cours d'exécution (le plan court jusqu'au 31 décembre 2008), les pouvoirs publics préparent d'ores et déjà le troisième plan. Ce plan n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2009, mais compte tenu des délais nécessaires pour la consultation, l'approbation et la publication, l'avant-projet de ce plan devra être terminé en octobre 2007.

Dans une première étape, la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD) a publié, en juin 2006, une note d'orientation provisoire pour l'avant-projet du troisième plan fédéral ("Comment se présentera le plan ? Comment construire le plan ?"). Dans une lettre du 19 juillet, la Secrétaire d'Etat au développement durable a demandé au CFDD d'émettre un avis sur cette note d'orientation. Le présent avis apporte donc une contribution à la note d'orientation définitive qui doit être approuvée, fin septembre 2006, par l'assemblée générale de la CIDD.

Dans son avis, le CFDD apprécie d'être déjà consulté à ce stade de la préparation du troisième plan. En effet, lorsque le conseil est impliqué dans le processus plus tôt qu'au stade de l'avant-projet de plan, il peut apporter une contribution sur les aspects conceptuels et sur la vision globale du plan. Le CFDD estime qu'il serait utile qu'il apporte une contribution, au stade suivant de la préparation du troisième plan fédéral de développement durable (PDDD), par le biais d'un avis ou d'une autre forme de concertation.

Le CFDD juge positif que la note d'orientation qualifie d'une part la Stratégie Européenne de Développement Durable (EUSDS) de "base de travail" pour le troisième PFDD, et d'autre part « les plans fédéraux existants ». Le projet de relier ces plans dans un cadre de développement durable est une bonne approche, qui est toutefois très ambitieuse. Même en travaillant par étapes, il sera nécessaire de disposer de suffisamment d'engagement au sein de l'administration et du monde politique pour permettre à cette approche de réussir, et il faut un investissement considérable en ressources et *capacity building*.

Pour éviter que le troisième PFDD n'offre qu'un inventaire et non pas une intégration des plans sectoriels existants, il faudrait rapprocher les plans et actions sectoriels à partir d'une vision à long terme d'un développement durable dans notre pays et d'une analyse des tendances non durables. En ce qui concerne la vision à long terme, le PFDD pourrait se baser sur l'approche prospective par le biais de la méthode de *backcasting*, qui sera élaborée dans le quatrième rapport fédéral de DD qui paraîtra fin 2007.

Outre une vision prospective, un des principes essentiels d'un plan de développement durable doit être une analyse de la situation actuelle et des tendances. Il faut en effet identifier les principales tendances non durables requérant, d'urgence, des actions complémentaires. Pour réaliser cela, un "tableau de bord" avec des indicateurs de DD est un instrument indispensable.

Finalement, le CFDD formule dans son avis quelques suggestions à propos de la consultation sur l'avant-projet du troisième PFDD, puisque le concept pour un plan, le contenu d'un plan et la consultation sur celui-ci sont des sujets étroitement liés. Comme les consultations sur l'avant-projet du premier et du deuxième plan ont reçu trop peu de réaction de la part du citoyen, une autre approche de la consultation pour le troisième plan serait indiquée. Dans des avis précédents, le CFDD a déjà suggéré d'opérer, lors de la consultation, une distinction entre la consultation des organisations des parties prenantes spécialisées et la consultation du grand public. Il existe de meilleures manières d'impliquer le citoyen dans le plan qu'uniquement par le biais d'une consultation générale sur le plan dans son ensemble, tant en ce qui concerne le groupe cible (p.e. des groupes focus ou des panels de citoyens) que pour le document qui est mis en consultation. On pourrait ainsi, lors de la consultation, soumettre au public une série de choix en rapport avec des visions prospectives et des alternatives possibles. Dans cette approche, une accessibilité suffisante des textes destinés à la consultation est indispensable, ce qui implique que les textes soient clairs, concrets et cohérents.

Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 22 septembre dernier.

Cliquez ici pour le texte complet:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a014f.pdf>

[Retour au contenu](#)

4. Avis relatif au rapport d'avancement sur la Stratégie de Lisbonne – Mise en oeuvre du programme national de réforme de la Belgique

En 2005, le Conseil européen a décidé d'adapter la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et de lui donner un nouvel élan. L'approche nationale reçoit plus d'attention: en effet, les États membres devaient, avant octobre 2005, transposer les lignes directrices « Lisbonne » en programmes nationaux de réforme (PNR) pour les trois années à venir. Le PNR belge est le produit de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les Régions et Communautés, et les *parties prenantes* ont également été consultées. À cet égard, le CFDD a formulé un avis le 31 août 2005 à la demande du Premier ministre, afin de contribuer à l'élaboration du PNR.

En vertu de la nouvelle procédure de Lisbonne, le rapport annuel des États membres sur la mise en oeuvre de la stratégie et du PNR doit désormais être rassemblé en un seul document. Ceci se fera pour la première fois à l'automne 2006. Pour la préparation de ce rapport d'avancement pour la Belgique, le CFDD a été une nouvelle fois invité par le Premier ministre à formuler un avis. Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD par procédure écrite le 7 juin dernier.

Dans son avis, le CFDD demande que le rapport d'avancement de la Belgique pour la stratégie de Lisbonne :

- Vise une cohérence avec l'approche de développement durable dans notre pays, entre autre en se référant à la stratégie nationale de développement durable
- Détaille les mesures que les différents gouvernements de notre pays ont déjà prises ou prévues dans le domaine de l'utilisation durable des ressources et l'internalisation des coûts environnementaux externes
- Mentionne quels sont les objectifs et plans d'action complémentaires que la Belgique propose déjà actuellement dans ce domaine
- Décrive quelles « *bonnes pratiques* » dans les PNR des Etats membres, en ce qui concerne les pistes d'action dans le domaine des synergies entre la croissance et l'environnement, pourraient éventuellement être reprises dans le contexte belge

- Contienne un compte-rendu de l'exécution du plan d'action national sur les marchés publics durables et sur le Plan d'action national en faveur des écotechnologies (ETAP)
- Examine la piste d'un glissement de la pression fiscale du travail vers l'usage des ressources et la pollution, dans le cadre de l'action 22 du deuxième plan fédéral de développement durable
- Prête attention aux possibilités qu'offre l'instrument d'une « évaluation des incidences des décisions sur le développement durable » (EIDDD) pour une intégration des objectifs économiques, sociaux et écologiques de la stratégie de Lisbonne.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a011f.pdf>

[Retour au contenu](#)

5. Avis sur un projet d'arrêté royal complétant l'arrêté royal du 4 mars 2005 relatif aux dénominations et aux caractéristiques des biocarburants et d'autres carburants renouvelables pour les véhicules à moteur et pour les engins mobiles non routiers

Au 31 décembre 2005, la part des biocarburants et autres carburants renouvelables doit s'élever à 2 % de la quantité totale d'essence et de diesel pour les véhicules à moteur. Ce pourcentage est augmenté annuellement et de manière linéaire de 0,75 %, jusqu'à atteindre 5,75 % en 2010. Ces chiffres sont prescrits dans un AR du 4 mars 2005, qui mentionne également que des biocarburants et autres carburants renouvelables peuvent être mis sur le marché à condition qu'ils répondent aux normes européennes.

Etant donné qu'il n'existe pas (encore) de norme européenne ou belge dans ce domaine, un projet d'AR a été préparé en complément de l'AR du 4 mars 2005, pour établir la procédure pour l'obtention, par les producteurs d'huile végétale pure, de l'autorisation de mettre celle-ci sur le marché ou pour la consommation comme carburant. Plus précisément, le projet d'AR définit une procédure dans deux cas séparés : 1. un nombre limité de parties précisées vendent ou consomment des biocarburants non-normés dans le cadre d'un projet spécifique ("*captive fleet*"); 2. de l'huile de colza est vendue au consommateur final.

Le ministre de l'environnement, Bruno Tobback, a demandé l'avis du CFDD sur ce projet d'AR le 13 juin dernier. L'avis a été approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD par procédure écrite le 13 juillet. Dans son avis, le conseil approuve l'objectif visé par le projet d'AR de mettre sur le marché belge des huiles végétales pures. Cela correspond à la politique européenne qui choisit à la fois d'être moins dépendante du pétrole et de réduire l'émission de gaz à effet de serre et en particulier, d'aider à atteindre les objectifs de Kyoto. Le CFDD considère plus particulièrement la production de l'huile de colza pure comme une initiative intéressante sur le plan du développement durable. Le conseil estime indispensable qu'un contrôle de qualité soit imposé avant de proposer de l'huile de colza pure au consommateur final.

Le CFDD juge important que la Belgique insiste auprès de la Commission Européenne pour développer une norme de qualité européenne. De plus, le conseil demande que l'Institut belge de Normalisation entame le développement d'une norme de qualité pour l'huile de colza végétale pure. Il est en outre primordial que l'autorité suive la situation continuellement et avec précision.

Certains membres estiment que les coûts inhérents aux contrôles de la qualité des huiles végétales pures doivent être supportés par la filière des huiles végétales pures même. D'autres membres du conseil sont d'avis qu'il doit être précisé comment les coûts pour ces contrôles seront couverts, sur base des coûts actuels pour le contrôle et des frais supplémentaires pour le contrôle de l'huile de colza.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2006a12f.pdf>

[Retour au contenu](#)

6. Activités des groupes de travail

Groupe de travail stratégies de développement durable

Ce groupe de travail vient de soumettre deux avis : un avis d'urgence sur le plan d'action « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (en collaboration avec le groupe de travail Normes de Produits) et un avis sur la note d'orientation pour le troisième plan fédéral (voir resp. 2 et 3). Egalement à la demande de la secrétaire d'Etat Els Van Weert, le GT a écrit une note sur la procédure d'Evaluation des Incidences de Développement Durable (EIDDD) au niveau fédéral, suite à un séminaire interne à ce sujet. Actuellement, le GT prépare un deuxième avis sur le découplage, en collaboration avec le GT Normes de Produits. Après son premier avis qui portait sur la stratégie thématique « ressources naturelles » de l'UE, ce deuxième avis traitera notamment des applications dans notre pays. Finalement, le GT prépare le forum « Redefining prosperity », qui sera organisé le 13 octobre à Bruxelles (voir 1).

Groupe de travail Energie et climat

Le groupe de travail a collaboré avec le GT Normes de Produits pour l'avis sur les biocarburants (voir 5). Actuellement, le GT prépare un avis à la demande du Ministre Verwilghen sur le rapport de la Commission « Energie 2030 », annoncé pour le mois d'octobre. Le GT envisage également d'émettre, avec le GT Normes de Produits, un avis sur l'éclairage électrique.

Groupe de travail Relations internationales

Le groupe de travail a organisé le 7 juin une table ronde sur l'OMC à la demande du ministre De Gucht. Il n'a pas pour l'instant d'activités prévues à court terme.

Groupe de travail Normes de Produits

Les avis concernant les biocarburants (voir 5) et la RSE (voir 2) terminés, le GT prépare un deuxième avis sur le découplage, en collaboration avec le GT Stratégies.

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Dans le cadre du forum sur les médias et la communication en matière de développement durable (octobre 2005), ce groupe de travail a élaboré une brochure concernant la communication en matière de DD. Le GT prépare également un journal sur le conseil, qui sera diffusé lors du forum « *Redefining prosperity* » du 13 octobre (voir 1). Des membres du GT s'investissent également dans la préparation de ce forum. Enfin, le GT va préparer un avis sur la communication des autorités en matière de DD.

Groupe de travail Recherche scientifique

Suite au séminaire sur les indicateurs de développement durable (IDD) que le CFDD avait organisé en septembre 2005 en collaboration avec la Plateforme indicateurs de DD, le GT prépare un avis d'initiative sur les IDD. L'objectif est de fournir un apport utile en vue de concrétiser la stratégie nationale de développement durable.

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue Ernest Blérot 17, 1070 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be
<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».